



N° 4

Jui n 2009

# L'Echo de Courlans

## Le mot du maire

Ce N°4 de L'Echo de Courlans est l'occasion pour moi et l'équipe municipale de vous souhaiter la bienvenue sur le nouveau site internet de la commune. Outil de communication par excellence, il permettra à chacune et à chacun, de s'informer de la vie communale et d'apporter, s'il le souhaite, sa contribution, ses remarques et suggestions via les adresses électroniques du secrétariat, du maire et des adjoints.

Bonne visite !

Alain Pattingre

## Site internet

L'adresse du site internet de la commune de Courlans est désormais officielle. Vous pouvez vous connecter en tapant :

<http://www.courlans.fr>

Avant tout informatif, ce site vous permettra de suivre la vie administrative de la commune (PV des conseils municipaux, bulletin municipal, agenda des manifestations, état civil...). De nombreux liens vers d'autres sites apportent des compléments d'information précieux.

La rubrique consacrée à la vie communale permet à chacun de se tenir informé de ce qui se passe au village. Enfin, les amateurs d'histoire communale, trouveront dans la partie « cartes postales » un retour dans le passé de Courlans.

## Environnement

**Voie verte** : La CCBL a créé une équipe de personnels dédiée à l'entretien de la voie verte et du patrimoine communautaire. Une de ses missions sera la réouverture prochaine du chemin du Montarlier. Elle permettra une liaison en boucle sur le territoire communal.

**Relais Vélo** : La Communauté de Communes porteuse du projet a bien avancé dans sa réflexion concernant l'aménagement du relais vélo dans l'ancienne école maternelle de Courlans. Le projet est entre les mains des architectes, il reste à le peaufiner pour qu'il réponde parfaitement aux besoins et qu'il soit le complément tant attendu de cette voie verte, en s'inscrivant au mieux dans le paysage en évolution permanente du quartier de l'ancienne gare.

Le Maire et les élus s'y intéressent de très près et travaillent de concert avec les services de la CCBL afin que ce relais

vélo réponde aux attentes de la population de l'agglomération et de celle de Courlans en particulier. A terme, l'équipement sera un point de rencontre et de services important sur l'axe essentiel que va devenir la voie verte et dans le rôle qu'elle jouera pour les déplacements doux entre l'Est et l'Ouest du bassin de vie.

## Journée citoyenne : SAMEDI 13 JUIN

Rendez-vous à 9h00 dans la cour de la mairie (voir document joint)

## Cérémonie du 8 mai à Courlans



Merci à la population et aux enfants de l'école accompagnés de leurs enseignants pour leur présence à cette manifestation particulièrement réussie.

## Budget

L'élaboration du budget primitif 2009 a été marquée par le souci de la stabilité. Ainsi, la période difficile que nous connaissons actuellement, a conduit le conseil municipal à voter le **maintien des trois taxes** :

Taxe d'habitation = 10,42 %

Taxe foncière ( bâti ) = 16,50 %

Taxe foncière ( non bâti ) = 29,32 %

Cette décision n'est pas sans conséquence sur les investissements qui marqueront une pause cette année. Pour autant, les projets annoncés dans le précédent bulletin seront menés à bien, particulièrement en matière de voirie et d'urbanisme.

## Infos administratives

Une nouvelle génération de passeports est mise en service dans le département depuis le 10 mars 2009. Outre les données déjà présentes dans les passeports actuels, ils comportent, à présent, l'image numérisée du visage du titulaire ainsi que celles de deux empreintes digitales.

Les demandes des usagers devront être déposées dans l'une des 14 communes où sont implantés les dispositifs de recueil de données biométriques soit Arbois, Arinthod, Bletterans, Champagnole, Chaussin, Clairvaux, Dole, Lons le saunier, Moirans, Morez, Orchamps, Orgelet, St Amour et St Claude.

## Culture - Loisirs

Dans le cadre du transfert des compétences, la CCBL a en charge les équipements culturels du Bassin lédonien. Ainsi, le conservatoire de musique et de danse de Lons le saunier est-il ouvert à tous les habitants de la communauté de communes aux mêmes tarifs. Pour 2009, trois nouvelles salles seront mises en service prochainement.

Par ailleurs, la médiathèque intercommunale, qui sera construite sur le site de l'ancienne école Marcel Berger à Lons le saunier, ouvrira ses portes début 2011.

## Transports scolaires

Les élèves qui fréquentent les établissements secondaires devront remplir les imprimés de demande de transports le plus tôt possible et les retourner à la mairie avant le **1<sup>er</sup> juillet 2009**.

## Pompiers : CIS Courlaoux

La commune de Courlans fait désormais partie du secteur d'intervention en 1<sup>er</sup> appel du Centre d'Intervention et de Secours de Courlaoux. Le N° d'appel reste bien sûr le **18**

## Infos pratiques

**Horaires d'ouverture du secrétariat au public :**

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

**Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint :** chaque mardi de 17h30 à 19h00 (il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie)

## ASSOCIATIONS

- **Amitiés - Loisirs :** Jeux de cartes tous les jeudis au caveau, dans une bonne ambiance.

- **Yetchuno :** cette association de jeunes courlansais a accueilli le samedi 23 mai 71 doublettes à son concours de pétanque organisé sur le terrain communal. Une belle réussite pour cette manifestation.

- **Site internet :** Les associations siégeant à Courlans, qui participent à la vie du village et qui souhaitent voir figurer sur le site internet leurs coordonnées ainsi qu'une présentation de leurs activités respectives peuvent en faire la demande en mairie.

Ou envoyer un courriel à :

[mairiedecourlans@wanadoo.fr](mailto:mairiedecourlans@wanadoo.fr)

## Civisme

### Divagation des animaux :

Il est interdit de laisser divaguer ses animaux domestiques qui peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du Maire et d'une conduite à la fourrière.

Il est rappelé que tous les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories doivent être déclarés à la mairie de Courlans. Les propriétaires doivent appliquer le règlement spécifique.

### Bruits de voisinage :

Les bruits de voisinage proviennent du comportement de chacun d'entre nous. Ils sont provoqués par les appareils, outils que nous utilisons ou les animaux dont nous avons la responsabilité. Il est donc important que chacun fasse preuve de civisme et de courtoisie en respectant le repos de ses voisins, le dimanche, les jours fériés, durant les heures de repas (12h-14h30) et après 19h30.